

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS113

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 10

Substituer aux alinéas 11 à 15 l'alinéa suivant :

« 1° À la première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 313-6, après le mot : « avec », sont insérés les mots : « les régions et » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit la rédaction issue des travaux de l'Assemblée nationale.